

RAPPORT D'ACTIVITÉ

18



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

ÉDITO 3

FAITS MARQUANTS 5

01

CARTE D'IDENTITÉ DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS EN 2018 6

Un tournant, une évolution institutionnelle majeure 6

Les élus de l'EPTB Seine Grands Lacs 7

Un patrimoine et des compétences 8

Des acteurs engagés aux côtés de l'EPTB Seine Grands Lacs 9

02

PRÉVENIR LES INONDATIONS ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU 10

Situation hydrologique annuelle et gestion des ouvrages 10

PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 12

La Bassée 14

03

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ 16

Le maintien des espèces herbacées 16

Le programme de vigilance pour un bon état écologique des lacs et cours d'eau 18

Eau Hé Climat 19

04

LA VIE DES INSTALLATIONS 20

Rétablissement des continuités écologiques au droit des barrages Aube, Marne et Blaise 20

Le renforcement et l'élargissement des compétences du service programmation - projets 21

La revue de sûreté des ouvrages hydrauliques Seine (inspection décennale) 21

Le chantier de la tranchée butonnée du canal d'aménée Seine 22

Déversoir d'extrémité du canal d'aménée Seine 22

Extraction des sédiments accumulés en crue devant les prises d'eau 23

05

AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES 24

PAPI Marne Vallage et Perthois 24

PAPI Troyes et Seine supérieure 25

PAPI du bassin du Loing 25

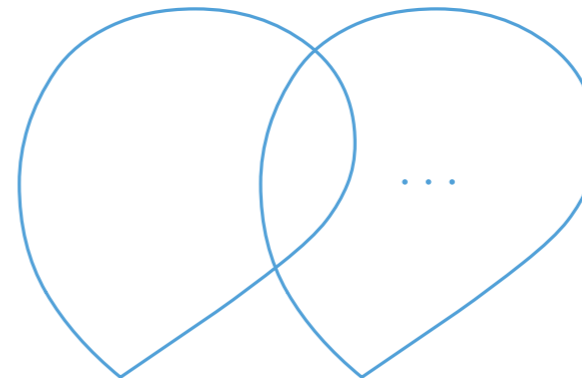
La gestion des massifs forestiers de Seine Grands Lacs 25

06

SEINE GRANDS LACS EN 2018 26

La réalisation du budget 26

Les ressources humaines 27



2018 est pour le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs une année particulière.

Notre bassin a connu au mois de janvier une crue d'une intensité remarquable et installée dans la durée. Afin de protéger la zone dense francilienne, mais aussi les territoires de l'amont, nos quatre ouvrages ont - pour la première fois depuis leur mise en fonctionnement - été utilisés au maximum de leurs capacités. Si cela est satisfaisant, nous savons pourtant tous qu'il faut poursuivre l'effort pour encore mieux nous préparer au risque inondation. Aussi sommes-nous plus que jamais engagés pour que le projet d'aménagement de la Bassée voie le jour au début des années 2020, mais aussi pour que dans les meilleurs délais, à l'issue d'un travail prospectif, soit engagé un processus qui nous mène à la réflexion et l'élargissement de zones d'expansion des crues.

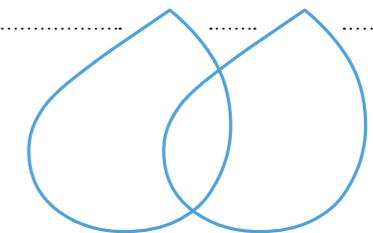
Mieux prévenir les inondations, les crues de ces dernières années en ont confirmé le besoin. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer encore la cohérence des politiques publiques en matière de gestion du cycle de l'eau, et de préparation des collectivités et des habitants au risque de crue. Je me réjouis qu'à côté des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) francilien, troyen et bragard que nous animons, d'autres collectivités nous fassent confiance. Nous avons également engagé un travail sur le bassin du Loing et de nouvelles collectivités doivent bientôt nous solliciter, soit pour animer leur PAPI, soit pour être soutenues dans leurs diagnostics de territoire, soit encore pour mettre en place des réalisations plus locales.

Mais l'année 2018 a aussi été marquée par une sécheresse sévère. Historiquement, nos quatre lacs-réservoirs ont été conçus et réalisés autant comme des outils de prévention des inondations que pour soutenir chaque année les étiages, un rôle que le réchauffement climatique est susceptible d'amplifier. Ce rôle fondamental permet de maintenir les conditions nécessaires à l'activité économique sur le fleuve et de garantir une qualité de l'eau optimale par effet de dilution des rejets.

Seine Grands Lacs est et restera à l'écoute des territoires du bassin pour essayer de toujours mieux répondre aux défis qu'il nous faut collectivement relever: les crues et les sécheresses.



FRÉDÉRIC MOLOSSI
Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis



FAITS MARQUANTS

18

JANVIER

Crues

JUILLET

Convention triennale avec la Métropole du Grand Paris pour la conception du site pilote de la Bassée

OCTOBRE

Lancement du dispositif de sensibilisation au risque inondation « Episeine »

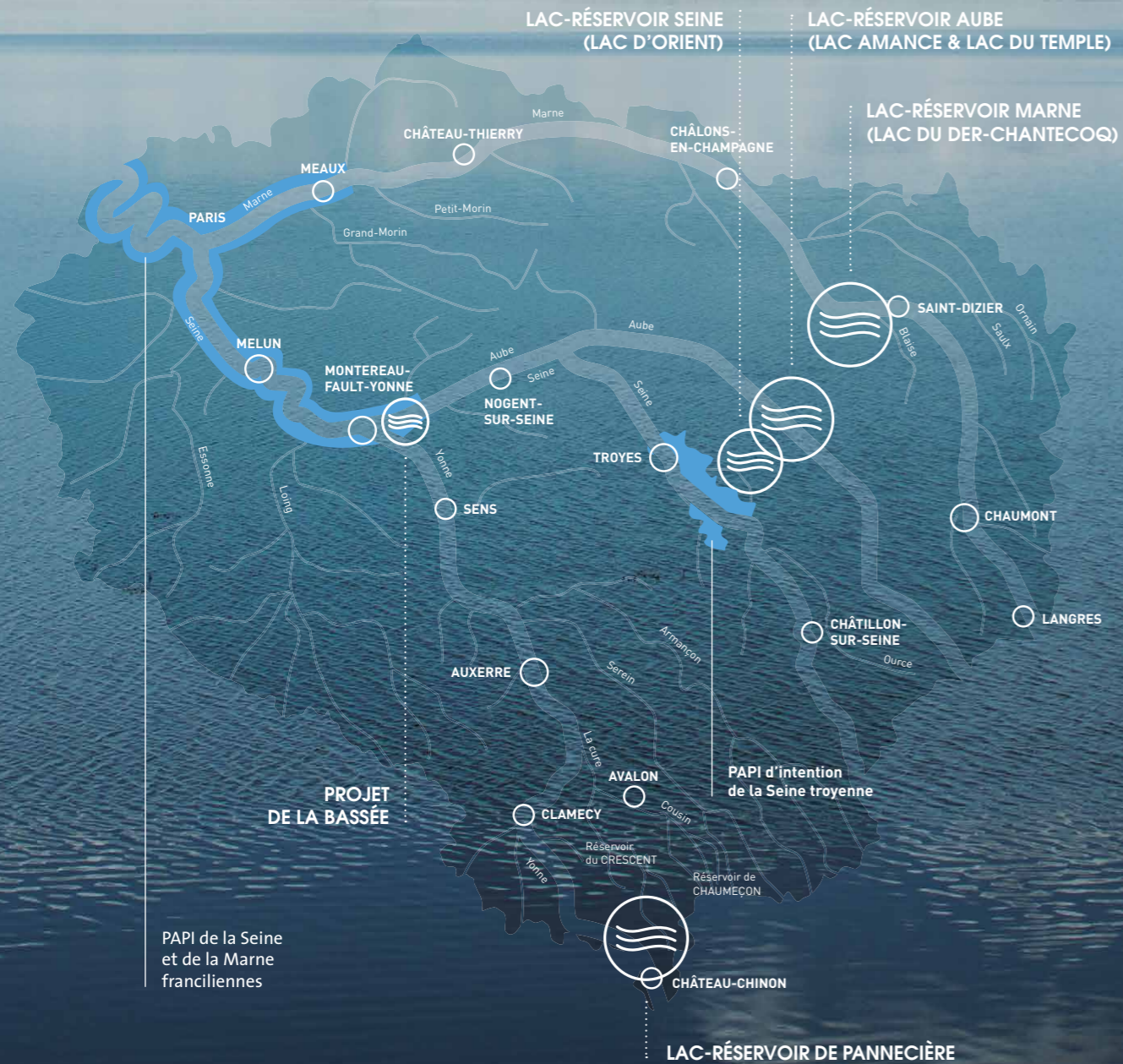
Déménagement du siège parisien

NOVEMBRE

Inauguration de nouveaux bureaux à Troyes

DÉCEMBRE

Signature convention VNF



1976

ESPÈCES ANIMALES
ET VÉGÉTALES VIVANT
AUTOUR DES LACS

6

TERRITOIRES
À RISQUE IMPORTANT
D'INONDATION (TRI)

4

LACS-RÉSERVOIRS
POUR UN BASSIN

18

DÉPARTEMENTS



CARTE D'IDENTITÉ DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS EN 2018

UN TOURNANT, UNE ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE MAJEURE

L'EPTB Seine Grands Lacs est devenu syndicat mixte ouvert en mars 2017 dans le cadre de la réforme territoriale, l'arrêté préfectoral du 29 mars 2017 autorisant la transformation statutaire de l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) composée de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Les administrateurs des collectivités membres fondatrices de Seine Grands Lacs ont, dans cette perspective, approuvé à l'unanimité une évolution statutaire de l'Établissement en permettant un élargissement de sa gouvernance. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, en participant à la gouvernance du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, les Communautés d'agglomération Troyes-Champagne-Métropole et Saint-Dizier-Der et Blaise, ouvrent la voie à l'adhésion des collectivités du bassin amont.

Par cette orientation générale d'ouverture, notamment aux agglomérations situées en Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI), les administrateurs ont concrétisé la volonté de mettre l'outil EPTB au service des collectivités de l'ensemble du territoire de reconnaissance, affirmant la nécessaire solidarité amont/aval, urbain/rural, et confortant le principe selon lequel une gestion durable de la ressource en eau n'est possible qu'à l'échelle du bassin versant.

LES ÉLUS DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est composé de 27 administrateurs :

- ⊕ La Ville de Paris : 12 élus
- ⊕ Les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne disposent chacun de 4 sièges
- ⊕ La Communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole : 2 élus
- ⊕ La Communauté d'agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise : 1 élu



DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL















En 2018, le Comité syndical s'est réuni quatre fois et a pris 89 délibérations, notamment :

- ⊕ Élection d'un nouveau vice-président: M. Jean-Michel VIART
- ⊕ Délibération relative au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Île-de-France
- ⊕ Délibération relative à la création d'un centre de ressources sur les inondations
- ⊕ Délibération approuvant l'emménagement du siège parisien dans de nouveaux locaux
- ⊕ Délibération approuvant les orientations de mise en œuvre d'une politique de dématérialisation
- ⊕ Délibération autorisant l'expérimentation du télétravail pour les agents



LE BUREAU

IL EST COMPOSÉ DU PRÉSIDENT ET DE 13 VICES-PRÉSIDENT(E)S

- | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | FRÉDÉRIC MOLOSSI
Président de l'EPTB
Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Adjoint au maire de Montreuil |  | BELAÏDE BEDREDDINE
Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Présidente du SIAAP
Adjointe au maire de Montreuil
5 ^e vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | DANIEL COURTES
Conseiller départemental délégué des Hauts-de-Seine
Adjoint au maire de Courbevoie
10 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |
|  | FRANÇOIS VAUGLIN
Maire du 11 ^e arrondissement
Conseiller de Paris
1 ^{er} vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | PATRICK TREMEGE
Conseiller de Paris
6 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | HALIMA JEMNI
Conseillère de Paris
1 ^{re} adjointe à la mairie du 18 ^e arrondissement
11 ^e vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs |
|  | DANIEL GUERIN
Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne
2 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | CÉLIA BLAUDEL
Adjointe à la mairie de Paris
7 ^e vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | DAVID BELLARD
Conseiller de Paris
12 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |
|  | DENIS LARGHERO
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon
3 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | NICOLAS BONNET OULALDJ
Conseiller de Paris
8 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | JEAN-MICHEL VIART
Vice-président de Troyes Champagne Métropole en charge de la Trame Hydraulique
Maire de Saint-Julien-Les-Villas
13 ^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs |
|  | ANNICK OLIVIER
Conseillère de Paris
4 ^e vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs |  | CHANTAL DURAND
Conseillère départementale du Val-de-Marne
9 ^e vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs | | |

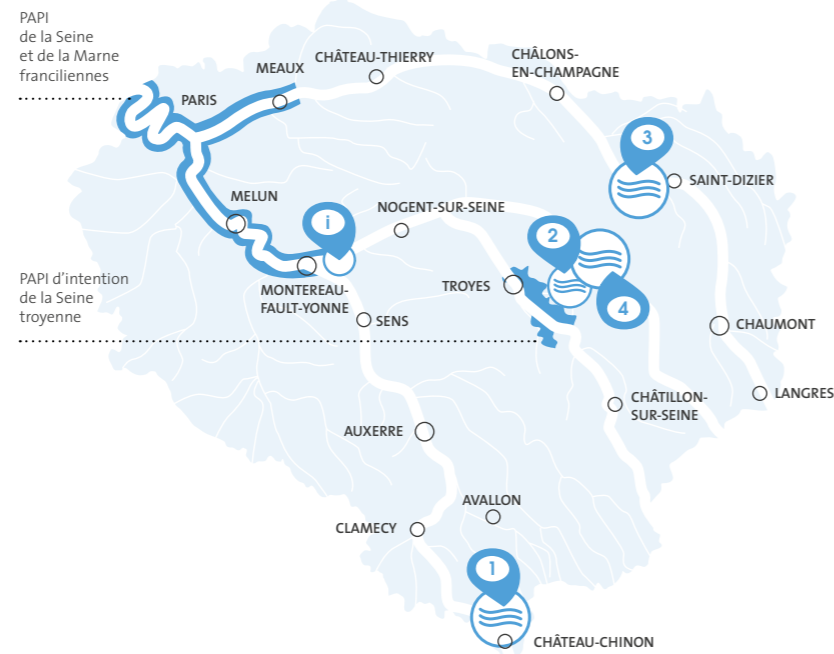
UN PATRIMOINE ET DES COMPÉTENCES

Le Syndicat exploite quatre lacs-réservoirs dont il est propriétaire :

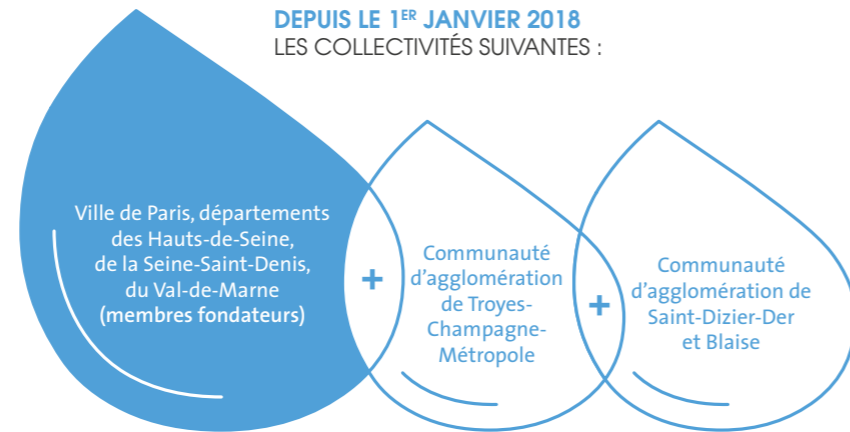
- 1 « **PANNECIÈRE-CHAUMARD** » dans le département de la Nièvre, sur l'Yonne, capacité normale 80 millions de m³, mis en service en 1949.
- 2 « **SEINE** » (Lac d'Orient), dans le département de l'Aube près de Troyes en dérivation de la Seine, capacité normale 208 millions de m³, mis en service en 1966.
- 3 « **MARNE** » (Lac du Der-Chantecoq), dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne près de Saint-Dizier en dérivation de la Marne et de la Blaise, capacité normale 350 millions de m³, mis en service en 1974.
- 4 « **AUBE** » (Lacs Amance et du Temple), dans le département de l'Aube près de Troyes, en dérivation de l'Aube, capacité normale 170 millions de m³, mis en service en 1990 ainsi que plus de 3 000 ha de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.

1 L'EPTB est également maître d'ouvrage des études relatives à la conception d'un aménagement hydraulique sur le site de la Bassée, évalué à près de 600 millions d'euros. Il s'agit du projet phare de l'EPTB, en ce qu'il devra permettre dès 2023 d'accroître – en plus des quatre lacs-réservoirs existants – le niveau de prévention du risque d'inondation pour l'agglomération parisienne. Le montant des investissements nécessaires pour l'aménagement du premier casier de la Bassée est estimé à 115 millions d'euros. Par ailleurs, l'EPTB porte, coordonne et anime, dans le cadre de conventions, l'élaboration et le suivi de programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) sur son périmètre d'intervention. En parallèle, Seine Grands Lacs a l'ambition de développer des actions innovantes, notamment, dans le domaine du développement durable, en engageant un cycle de valorisation de son patrimoine, qui pourra comprendre l'implantation sur ses emprises de sources d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques installés sur les lacs-réservoirs, éoliennes et centrales hydroélectriques).

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT
EST DÉLIMITÉ AU NORD PAR CELUI DE L'EPTB OISE-AISNE, À L'EST ET AU SUD, PAR LES LIMITES DU DISTRICT SEINE-NORMANDIE, ET À L'AVANT PAR LES LIMITES DU SAGE MAULDRE ET DE L'UNITÉ HYDROGRAPHIQUE DE LA SEINE MANTOISE.



SEINE GRANDS LACS REGROUPE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018 LES COLLECTIVITÉS SUIVANTES :



LE SYNDICAT A POUR OBJET, EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN, DE FACILITER À L'INTÉRIEUR DE SON PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION :



la prévention des inondations



la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau



la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides

DES ACTEURS ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

Véritable acteur majeur du bassin de la Seine amont, l'EPTB développe une politique conventionnelle dynamique.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Signature en janvier 2018 avec l'Agence de l'eau, d'un protocole de partenariat, traduction opérationnelle de la déclaration d'engagement pour l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique dans le domaine de l'eau et du protocole d'accord, préalablement approuvés par les administrateurs de l'EPTB Seine Grands Lacs en janvier 2017. Le protocole précise la mise en œuvre d'objectifs communs en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique.

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Signature en juillet 2018 d'une convention triennale qui repose sur la mise en œuvre d'une délégation partielle de la compétence GEMAPI, et notamment sur un engagement financier métropolitain

accordé à l'EPTB pour les études et les premières acquisitions foncières du projet de la Bassée. Fortement soutenu par le préfet de bassin, ce projet majeur permettra d'améliorer la prévention des inondations.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Signature en novembre 2018 d'un protocole de partenariat qui vise à élargir le champ des relations partenariales entre les deux établissements, notamment en matière d'échange de données.

BANQUE DES TERRITOIRES – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

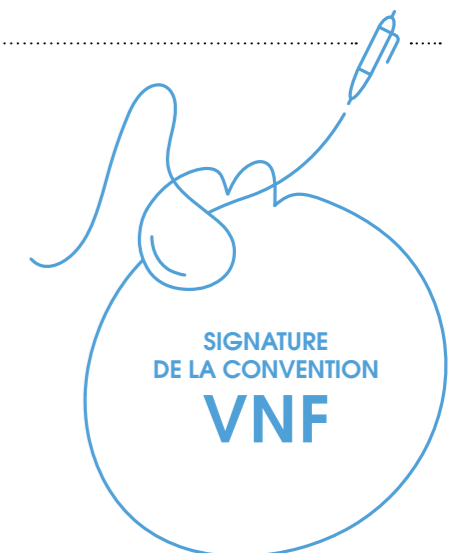
Approbation en décembre 2018 par les administrateurs des termes d'un protocole de partenariat qui affirme la volonté conjointe de l'EPTB et de la Banque des territoires de travailler ensemble au développement de la transition énergétique écologique en Île-de-France, ainsi qu'à la prévention des inondations et la protection et la mise en valeur de la ressource en eau.

APPUI TECHNIQUE AUX TERRITOIRES

Les EPCI à fiscalité propre du pays de Meaux, du Grand-Sénonais, de Marne-et-Gondoire, du pays de Montereau, de Troyes-Champagne-Métropole, de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise ainsi que le syndicat de rivière Sequana ont approuvé en novembre 2018 les termes de conventions d'appui technique avec l'EPTB.

COLLECTIVITÉS DU BASSIN DU LOING

Fortes du retour d'expériences sur la crue majeure survenue au printemps 2016, 18 collectivités territoriales du bassin du Loing ont conventionné avec l'EPTB Seine Grands Lacs pour bénéficier d'un appui à la constitution d'un futur Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) et à la mise en œuvre de mesures opérationnelles au travers d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Loing.





PRÉVENIR LES INONDATIONS ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES

Mission fondamentale de Seine Grands Lacs, la gestion des inondations se décline sous plusieurs formes à l'échelle du bassin : gestion quotidienne de ses 4 lacs-réservoirs et sensibilisation des différents acteurs du territoire. L'EPTB participe à l'animation et la construction des Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) tout en étant porteur de PAPI. Autre mission, le soutien d'étiage qui permet d'assurer les usages et la ressource en eau.

L'année 2018 a été marquée par deux phénomènes de grande ampleur ayant pleinement mobilisé les capacités de stockage des lacs-réservoirs :

- **Crue de l'ensemble du bassin de la Seine** en janvier-février 2018 : la période de retour de cet événement est estimée à 10 ans sur la Marne et l'Yonne, et 50 ans sur la Seine et l'Aube : le stockage réalisé a mobilisé 92 % du volume disponible dans les lacs au démarrage de la crue ;
- **Étiage sévère et généralisé** ayant nécessité un soutien depuis les lacs-réservoirs de début juillet à début décembre, mobilisant 90 % du volume stocké.

CRUE DE JANVIER-FÉVRIER 2018

En janvier 2018, suite à une très forte pluviométrie, des crues importantes sont survenues sur le bassin hydrographique de la Seine. Grâce à la remarquable mobilisation des équipes de l'EPTB pendant plus d'un mois, les quatre lacs-réservoirs ont permis de stocker 525 millions de m³ avec un débit cumulé de prélèvements atteignant 560 m³/s en pointe.

Suite à cet épisode historique de crues et à la demande des ministres de l'Intérieur et de la Transition écologique et solidaire, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), et l'Inspection générale de l'administration (IGA) ont conduit une mission d'inspection relative aux crues de la Seine et de ses affluents. Ainsi Seine Grands Lacs a pu apporter, aux côtés des nombreux autres acteurs, explications, remarques et propositions d'amélioration. Cette mission a publié un rapport intitulé « Crue de la Seine et de ses affluents de janvier-février 2018. Retour d'expérience » dans lequel il est fortement souligné et à plusieurs reprises, « le rôle majeur » des lacs-réservoirs qui ont permis de dériver « jusqu'à 560 m³/s et stocker 500 millions de m³/s en janvier. »



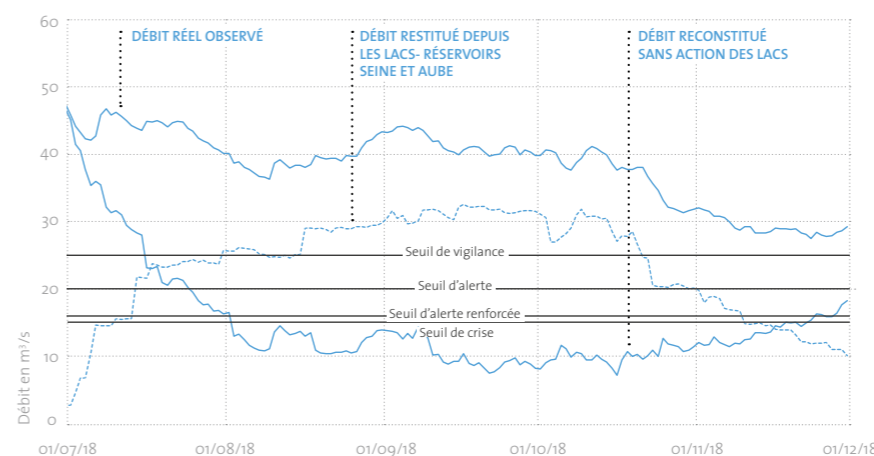
Canal d'aménée Seine – aval immédiat de l'ouvrage de réglage des débits de prise

Ce stockage a permis de réduire les dommages d'au moins 30 %, soit près de 90 millions d'euros, selon la Caisse centrale de réassurance (CCR) qui a modélisé le coût des dommages évités grâce à l'action des lacs-réservoirs, et ceci en se limitant aux seuls biens assurés. Or, sans l'action des lacs, la Seine serait montée à 6,40 m au pont d'Austerlitz et restée plusieurs jours consécutifs à un niveau tel que de lourds dommages aux infrastructures de réseaux, non comptabilisés par la CCR, auraient de surcroît été observés.

Outre cette initiative, plusieurs communications ont été réalisées auprès des instances locales et des partenaires associés à la gestion des lacs-réservoirs, notamment à l'occasion des comités locaux d'information organisés pour les ouvrages Seine, Aube et Marne. Des visites des installations de l'EPTB ou d'autres prises de contact (en particulier avec les services techniques de Troyes-Champagne-Métropole et la profession agricole) ont également permis de revenir sur la gestion de cet événement et de partager au mieux les principes d'exploitation des lacs-réservoirs en situation de crue.

DÉBITS DE LA SEINE À PONT-SUR-SEINE

ILLUSTRATIONS DU SOUTIEN D'ÉTIAGE DEPUIS LES LACS-RÉSEROIRS SEINE ET AUBE



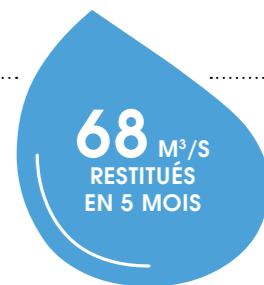
Les restitutions ont représenté en septembre près de 80 % du débit observé à Pont-sur-Seine. Sans action des lacs Seine et Aube, le débit naturel aurait été inférieur au seuil de crise du 1^{er} août au 1^{er} décembre.

DES DÉBITS EN RIVIÈRE PARTICULIÈREMENT BAS

L'étiage 2018 a été particulièrement long et sévère, et se caractérise en fin d'automne par des valeurs de débit moyen mensuel les plus basses de ces 40 dernières années sur la Marne et l'Aube. La remontée des débits, qui est habituellement observée en novembre, s'est produite très tardivement (début décembre seulement). **En conséquence, le soutien d'étiage a été prolongé de plus d'un mois : c'est la cinquième année consécutive que le soutien d'étiage est prolongé au-delà de la date théorique du 1^{er} novembre.**

UN SOUTIEN D'ÉTIAGE PROLONGÉ EN 2018

Le volume stocké dans les lacs à l'issue de la phase de remplissage le 1^{er} juillet 2018 a atteint 766 millions de m³ (soit 95 % de leur capacité totale de stockage). Entre juillet et décembre, les lacs-réservoirs ont restitué en cumulé jusqu'à 68 m³/s sur la Marne, la Seine, l'Aube et l'Yonne, permettant de garantir des débits au-delà des seuils réglementaires sur les axes régulés.



PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

LANCEMENT DU SITE EPISEINE

Episeine est entré en scène ! Créé par l'EPTB Seine Grands Lacs à l'issue d'un diagnostic détaillé des perceptions et de la culture du risque en Île-de-France, Episeine est un dispositif partenarial de sensibilisation et de préparation des Franciliens à la survenue des inondations.

Inscrit dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, il s'appuie notamment sur la plateforme web Episeine.fr lancée en octobre 2018.

Destinée au grand public, aux entreprises et aux collectivités, Episeine.fr permet de :

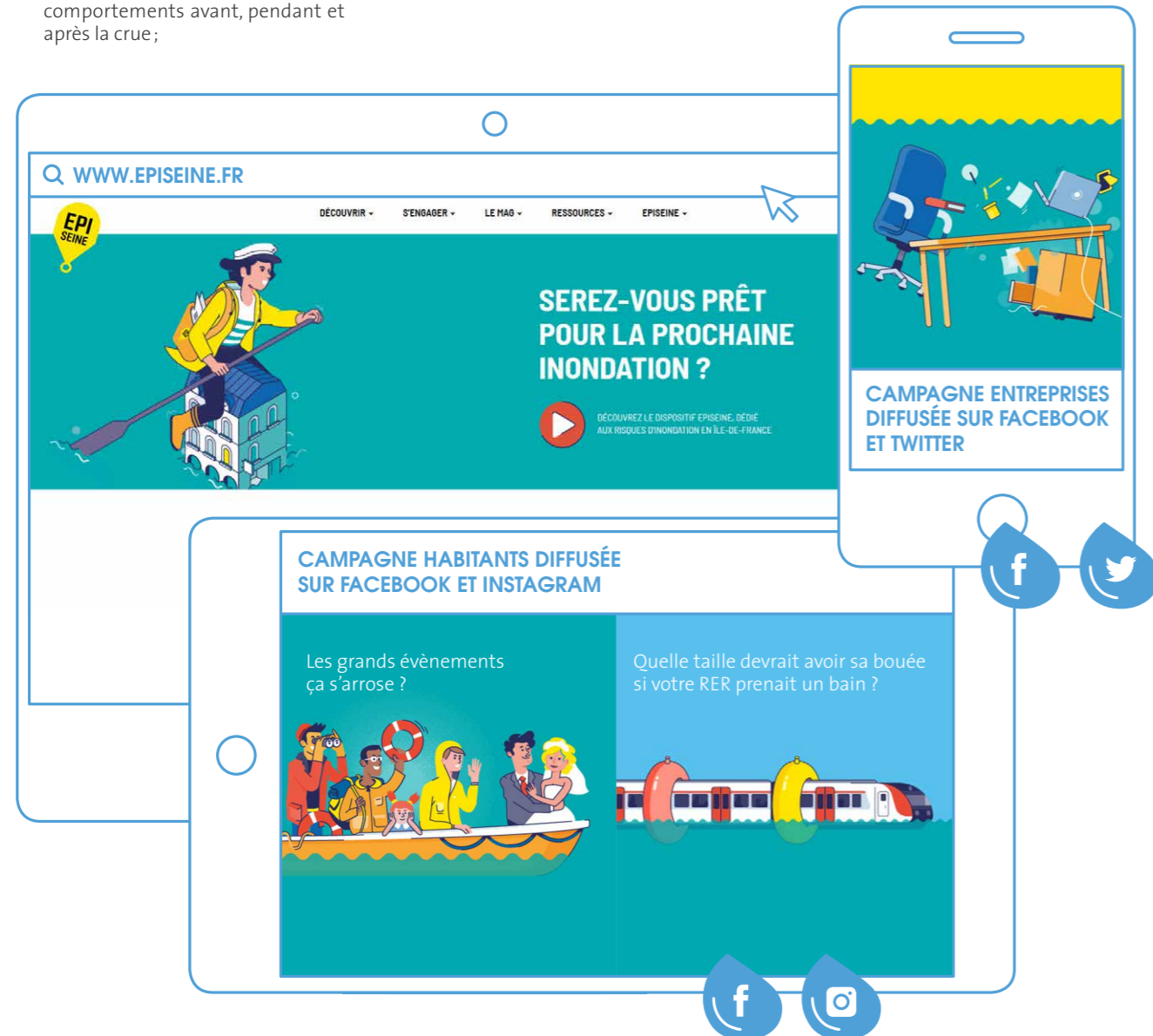
- Délivrer des connaissances et des informations pratiques sur les bons comportements avant, pendant et après la crue;

- S'inscrire à des événements et formations en présentiel;
- Mettre à disposition des ressources et outils pédagogiques libres de droit pour favoriser la démultiplication des actions de sensibilisation à toutes les échelles;
- Relayer des campagnes de communication digitales et ciblées pour les publics les plus exposés.

Ce dispositif gratuit a vocation à fédérer et rassembler les acteurs concernés par ce risque autour d'une même dynamique. À ce stade, plusieurs institutions soutiennent, contribuent et bénéficient déjà d'offres proposées par Episeine (DRIEE, Préfecture de Police, Conseils départementaux, communes, chambres consulaires, SNCF, RATP, SEDIF, CPCU, etc.).

En parallèle du lancement de la plateforme web, deux campagnes de communication intitulées « Serez-vous prêt pour la prochaine inondation ? – Episeine entre en scène ! » ont été réalisées en partenariats avec différents acteurs (Croix Rouge Française, Ville de Paris, le CASVP, association Voisins Solidaires, start-up Smiile...).

Destinées aux entreprises et aux habitants, ces campagnes pilotes misaient sur une approche à la fois intrigante et décalée: des illustrations et des courtes vidéos un peu loufoques qui, en sensibilisant sans en avoir l'air, les conduisaient à un quiz, lequel les amenait à consulter la plateforme Episeine.fr.



RETOUR SUR LE COMITÉ DE PILOTAGE DU 27 NOVEMBRE 2018

À l'occasion du comité de pilotage annuel du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, les 20 maîtres d'ouvrage de ce programme ont présenté l'avancement des 166 actions qu'ils mettent en œuvre depuis 2014 pour un montant de plus de 86 millions d'euros.

À ce jour, 27 % des actions sont en préparation, 44 % sont en cours de mise en œuvre et 6 % sont désormais terminées.

L'EPTB a présenté l'actualité de trois de ses actions emblématiques, le dispositif web Episeine.fr de sensibilisation du public, les études d'avant-projet pour le site pilote de ralentissement dynamique des crues sur la Bassée aval et l'outil d'identification et de sélection des zones d'expansion de crues.

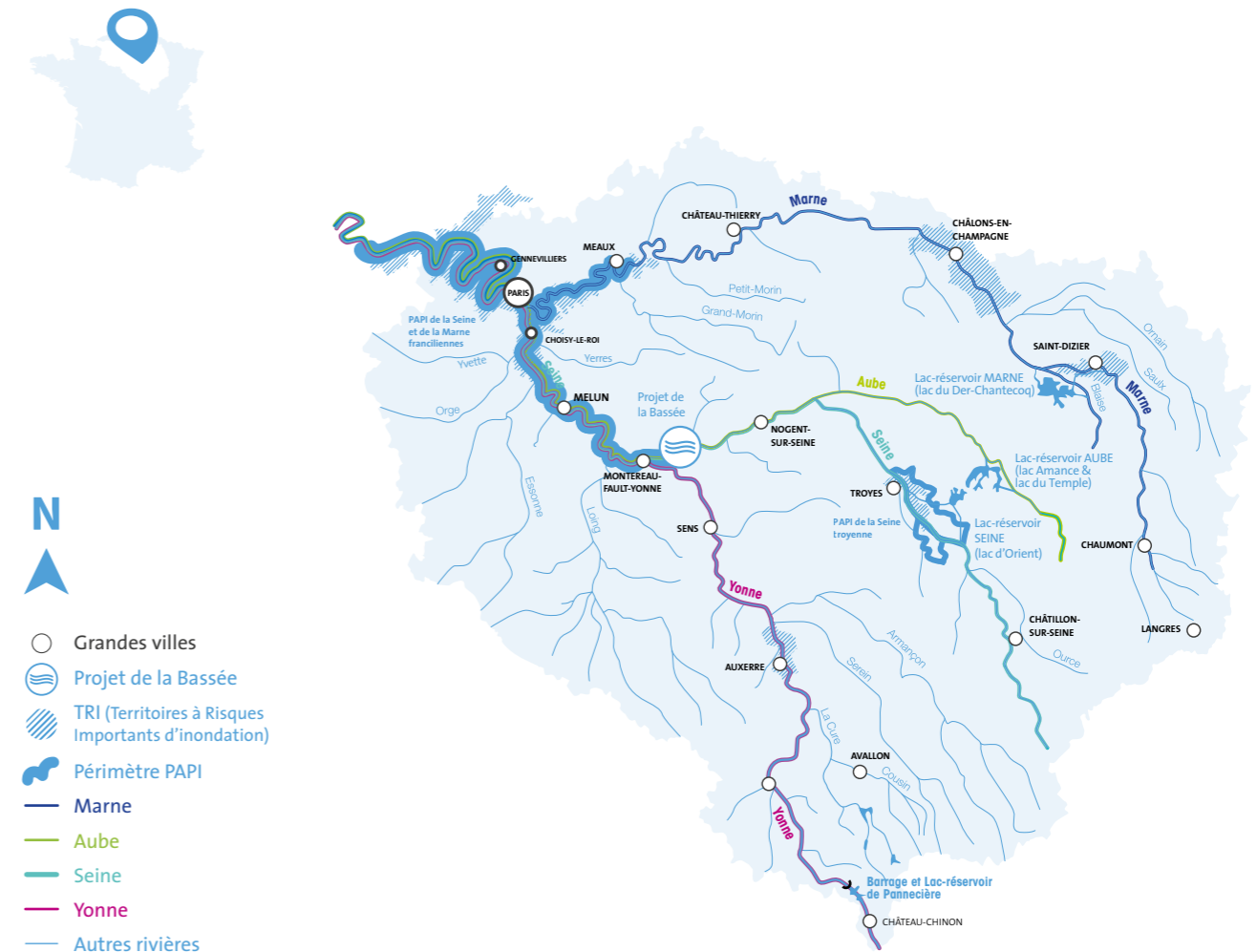
Ce comité de pilotage a également approuvé le projet de modification du calendrier du PAPI proposé par l'EPTB. Cette évolution consiste en premier lieu à prolonger d'une année la convention financière du PAPI, soit jusqu'à la fin 2020. Cette souplesse permettra à l'ensemble des maîtres d'ouvrages de pouvoir terminer dans de bonnes conditions la mise en œuvre de leurs actions, afin de conforter le bilan du PAPI.

Elle consiste en second lieu, conformément au calendrier que le préfet coordonnateur de bassin a fixé début 2018, à introduire un second avenant à cette même convention financière afin d'inscrire le cofinancement des travaux de construction du site pilote de la Bassée par le fonds Barnier à hauteur de 50 %

dans le cadre du PAPI actuel 2014-2020. La préparation de ce second avenant spécifique aux travaux fera l'objet d'un examen en Commission mixte inondation mi 2020, l'objectif étant d'achever les travaux du site pilote de la Bassée avant la fin de l'année 2023.

Avant même la fin du PAPI actuel, l'EPTB entend enfin anticiper la préparation d'un nouveau PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes dès la fin de l'année 2020 et durant toute l'année 2021. Ce PAPI n°2 sera présenté en CMI au plus tard en mars 2022 pour une durée de 6 ans.

PÉRIMÈTRE DU PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES



LA BASSÉE

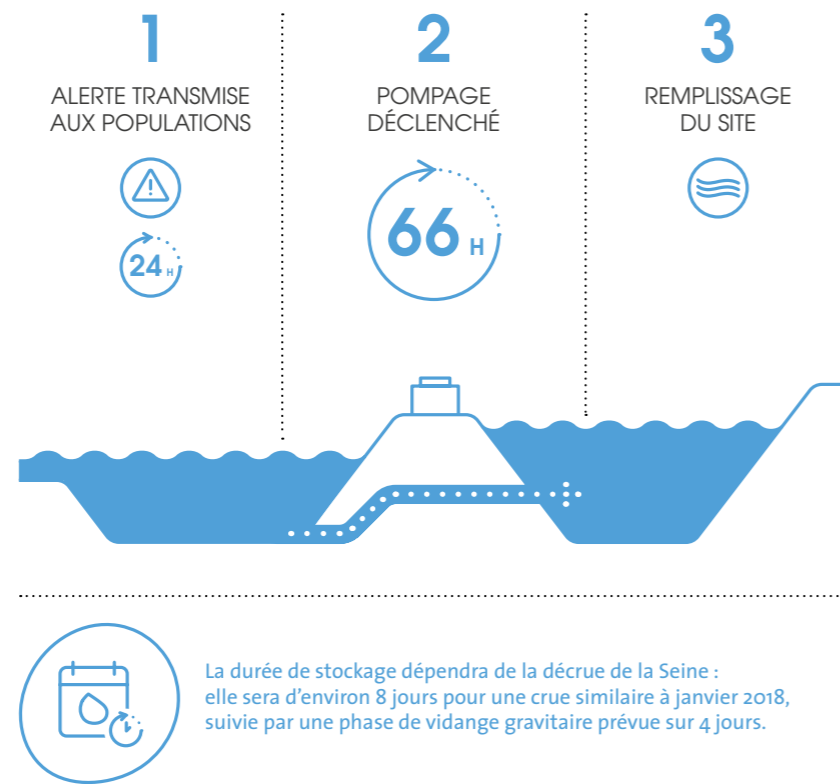
DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET FINALISÉES

Les études d'avant-projet précisent le dessin et le fonctionnement des aménagements tout en assurant leur adéquation avec les usages en place actuellement.

Drains, stations de relevage pour la protection des logements avoisinants, dispositifs assurant les continuités écologiques, noues, fossés de digues, fossés secs inter-étangs permettant une vidange optimale du site. C'est l'ensemble des aménagements hydrauliques qui ont été conçus cette année.

Les mesures de compensation écologique envisagées permettront de créer des zones humides et d'aménager des friches sèches pour le lézard des souches. Au-delà des obligations réglementaires, il est également prévu des actions visant à favoriser le retour de la sterne pierregarin et d'autres oiseaux hivernants. Le coût global de l'opération est désormais estimé à 115 M€ TTC, ce qui reste conforme à l'enveloppe prévisionnelle initiale après prise en compte de l'évolution des prix sur la période.

REMPLISSAGE DU CASIER



Station de pompage © Luc Weizmann Architectes

UNE STATION DE POMPAGE MULTIFONCTIONNELLE

Un important travail de conception technique et architecturale de la station de pompage a été réalisé. Positionnée au sud-est du site, la station accueillera dans un ouvrage circulaire de 52 m de diamètre, l'ensemble des éléments nécessaires aux activités de pompage et de vidange gravitaire.

Les 8 pompes prévues, dont une de secours, seront immergées et assureront un débit maximal de 42 m³/s. Des grilles de protection limiteront le passage des poissons et notamment des anguilles. Les deux vannes de vidange pourront restituer un débit maximal de 25 m³/s. L'organisation globale de la station prend en compte les conditions de maintenance et d'exploitation mais également d'accueil du public. Cet ouvrage industriel et de découverte du territoire sera intégré au paysage. Il permettra de restaurer la continuité du chemin de halage en bord de Seine, actuellement interrompue.

L'AMBITIEUX PROJET DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE

La plaine alluviale de la Bassée, zone d'intérêt écologique majeure en Île-de-France, a subi dans sa partie aval de nombreuses transformations ces dernières décennies (mise à grand gabarit de la Seine, abandon progressif de l'élevage, développement des carrières de granulat). La modification des niveaux d'eau en crue et l'assèchement progressif des noues et des zones humides qui en résultent ont pour principale conséquence une forte régression des habitats et des espèces associées.

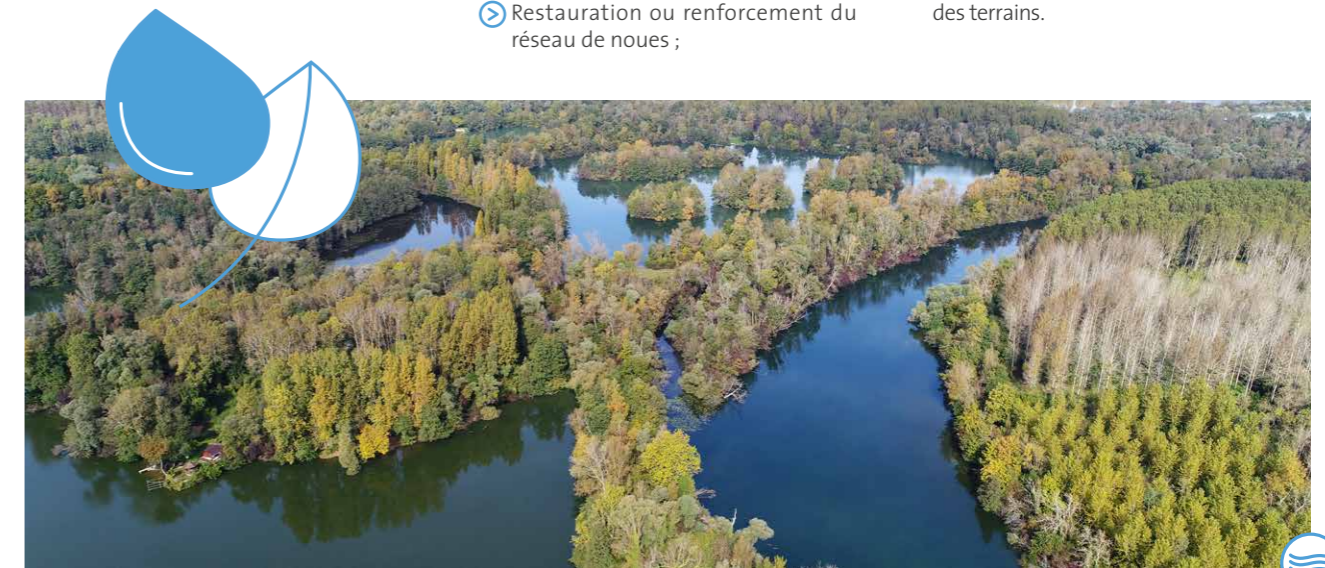
C'est pourquoi Seine Grands Lacs s'engage dans la restauration des zones humides du secteur, ainsi que dans la préservation des continuités écologiques et du patrimoine naturel. Un état des lieux a permis de définir et de cartographier différents types d'actions :

- Restoration et création de milieux ouverts herbacés humides ;
- Conservation et restauration des boisements alluviaux ;
- Restauration des annexes hydrauliques de la Seine (méandres, bras morts) ;
- Restauration ou renforcement du réseau de noues ;

- Création et valorisation écologique de mares ;
- Restauration et création de milieux ouverts herbacés secs.

Au total, cinq sites de restauration ont été sélectionnés avec les associations environnementales locales, pour un potentiel d'actions sur 100 ha.

Cette démarche volontaire de Seine Grands Lacs se traduira par une contractualisation d'une durée 30 ans avec les propriétaires ou une acquisition amiable des terrains.



Plaine alluviale de la Bassée © Emmanuel Riche

LA CONCERTATION CONTINUE ET S'ADAPTE

Engagé dans une démarche de concertation proche du territoire de la Bassée, Seine Grands Lacs a proposé en 2018 une nouvelle forme de concertation.

Deux ateliers de travail avec les propriétaires/usagers du site pilote ont été organisés en mai et novembre 2018. Ils ont permis aux personnes directement impactées par le projet de s'exprimer.

Le premier atelier portait sur les usages et les circulations dans le site pilote et sur les digues, hors période de fonctionnement. Grâce aux échanges, des modifications ont pu être apportées. Ainsi, par exemple, des accès spécifiques aux activités commerciales seront créés. Seine Grands Lacs devra également être vigilant quant à la sécurisation du site afin d'éviter des dépôts sauvages de déchets ou des intrusions sur les propriétés privées.

Le second atelier portait sur les modalités de mise en eau du site pilote. Les phases d'alerte, de remplissage et de vidange ont été présentées à un public attentif. Les échanges ont fait émerger le souhait d'une phase de pré-alerte à 48 h ainsi qu'une demande portant sur la réhabilitation et l'entretien par Seine Grands Lacs d'un chemin facilitant l'évacuation et le retour aux propriétés privées.

Pour compléter, une synthèse illustrée des études préliminaires a été diffusée en septembre dans les boîtes aux lettres des habitants des douze communes concernées par le projet. Enfin, des échanges spécifiques se sont tenus avec les partenaires institutionnels et les associations environnementales afin de recueillir leurs avis et propositions d'amélioration.



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

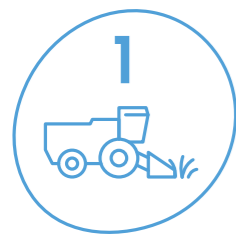
LE MAINTIEN DES ESPÈCES HERBACÉES

L'EPTB a engagé des actions de valorisation et de restauration : fauchage tardif, éco-pâturage, reconversion en prairie, réensemencement.



FAUCHAGE AUTREMENT

L'EPTB SEINE GRANDS LACS A MIS EN PLACE UN PARTENARIAT AVEC DES AGRICULTEURS PRATIQUANT 3 MODES D'INTERVENTION SUR LES PRAIRIES :



1
La fauche précoce qui permet la repousse de l'herbe à l'automne pour le pâturage des oies



2
Le pâturage

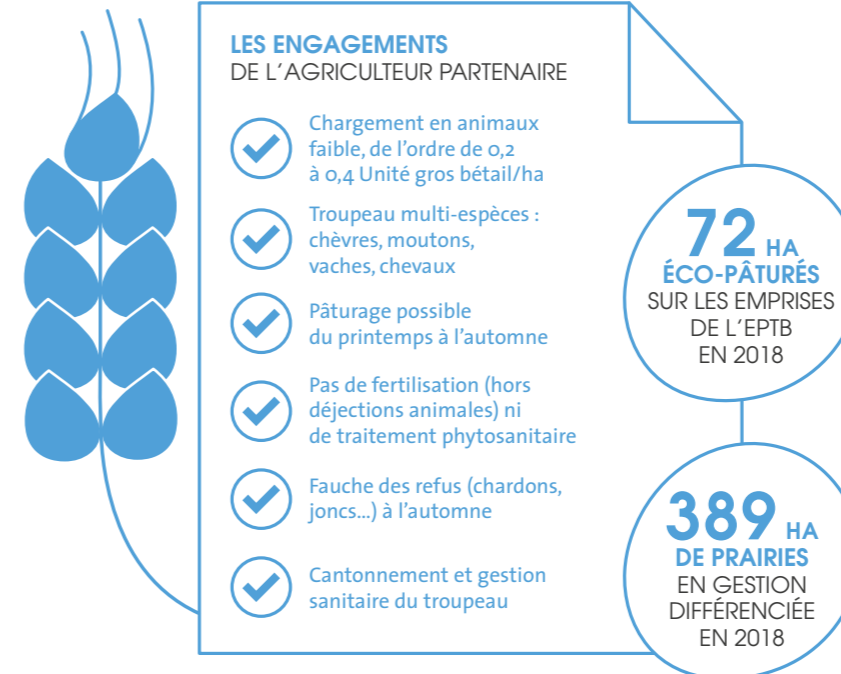


3
Le fauchage en fin de saison

Cette récolte tardive pour les foins permet d'assurer la reproduction des espèces animales, principalement des oiseaux qui font leur nid à même le sol. La récolte tardive rend également possible la fructification de nombreuses graines assurant le renouvellement et la diffusion du patrimoine prairial. Ce partenariat, désormais établi avec 33 agriculteurs et particuliers sur 389 ha, permet d'assurer une production de foin bienvenue en période de sécheresse.

ÉCO-PÂTURAGE

Certaines parcelles d'accès difficile (presqu'île de Charlieu, île de Champaubert, talus abrupts de la vallée de l'Yonne) ou présentant un intérêt fourrager limité (pelouses calcicoles) sont entretenues par pâturage. Afin de préserver les espèces animales et végétales sensibles qui s'y développent, la pression du pâturage y est limitée et les pratiques respectueuses de l'environnement.



EXPÉRIMENTATION DE SEMIS PAR UNE FILIÈRE INNOVANTE

Au-delà de la coupe des arbres et de l'entretien du couvert herbacé, certaines prairies nécessitent une restauration en profondeur avec labour et semis d'espèces prairiales : légumineuses, poacées, astéracées... La composition en espèces des semis est primordiale pour la réussite de la restauration à finalité écologique, notamment dans un cadre naturel exceptionnel comme les sites Natura 2000 des lacs de Champagne.

Le marché traditionnel de la fourniture de semis (filrière agricole) ne garantit pas l'origine génétique des graines fournies. De plus, l'offre de graines proposée ne correspond pas nécessairement aux conditions locales des milieux à réhabiliter (terrains très argileux, très calcaires, très secs...). Les espèces de graines à planter doivent être capables de résister à des degrés d'humidité et de sécheresse marqués.

À l'initiative du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de l'Association Dervoise Action Sociale Médico-Sociale (ADASMS), un programme

de production de graines locales a été développé. Il consiste à récolter une gamme de plus d'une centaine de graines dans le milieu naturel en vue de leur mise en culture et de la production de stocks pour le réensemencement.

Partenaire technique de ce programme, l'EPTB contribue à la récolte d'une vingtaine d'espèces et met à disposition pour leur culture d'anciens champs de maïs qui seront réensemencés à l'issue de l'opération.

Ce partenariat local avec les acteurs du monde médico-social permet d'inscrire l'action de l'EPTB dans une démarche de développement durable. Il bénéficie d'un accompagnement scientifique, technique et pédagogique réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien à travers une convention de recherche partagée validée fin 2013. L'année 2018 a été consacrée à la production de graines afin de constituer un stock suffisant pour le réensemencement des prairies dégradées.

RESTAURATION DE PRAIRIES

La plupart des prairies de l'EPTB sont en bon état écologique, mais certaines sont dégradées. Elles ont en effet été plantées en peupliers ou en champs de maïs en vue d'une valorisation économique. Dans le cadre des engagements de l'EPTB en faveur de la biodiversité, elles sont en cours de restauration en prairies naturelles. Ce travail consiste à couper les arbres et à broyer les souches afin de permettre la réinstallation spontanée d'une prairie.



2016

3 500 peupliers matures et un boisement d'épicéas, non adaptés au contexte local, ont été coupés.



2018

Ce sont près d'une trentaine de peupliers d'alignement qui ont été abattus et remplacés par une haie.



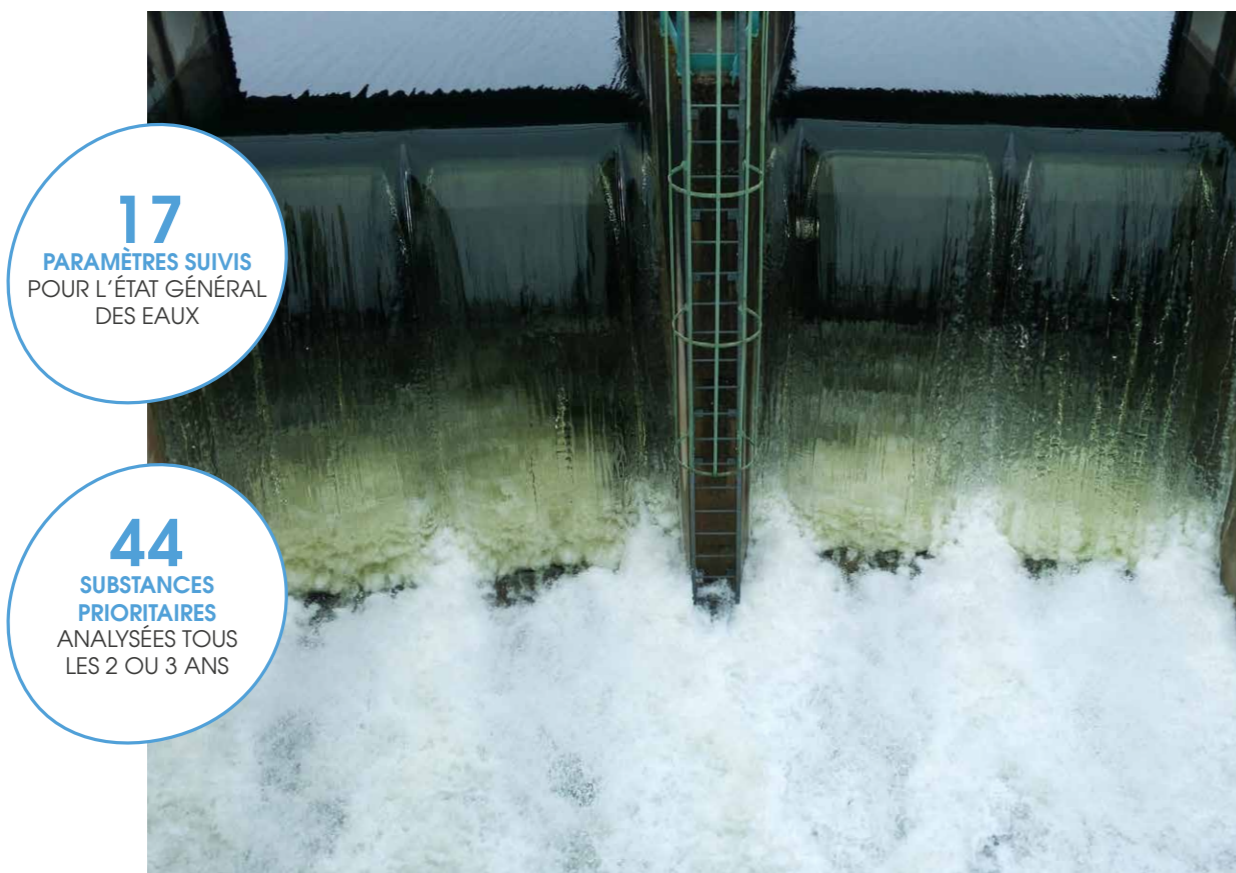
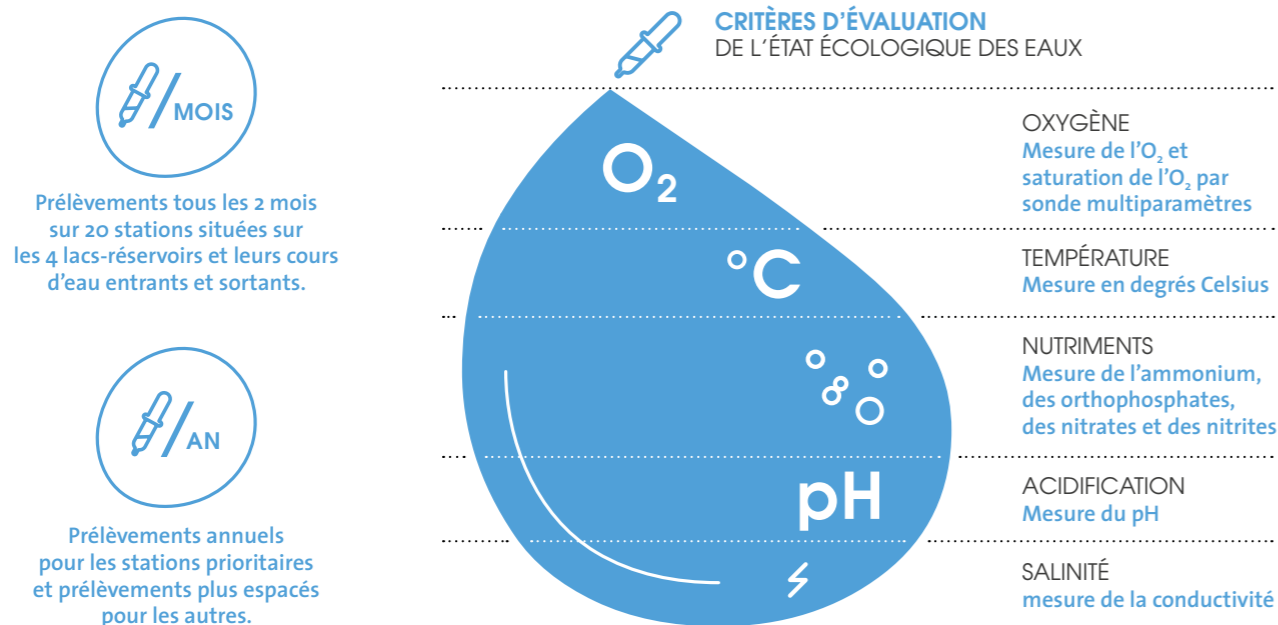
2019

Il est prévu la destruction d'une plantation de frênes atteints par la chalarose, ce qui permettra d'augmenter la superficie de prairie.



LE PROGRAMME DE VIGILANCE POUR UN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES LACS ET COURS D'EAU

Le plan de surveillance de la qualité des eaux des 4 lacs-réservoirs répond à l'engagement pris par la France d'atteindre le bon état écologique pour 66 % des eaux douces de surface, en application du protocole de la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2004. Un suivi qualitatif classique est assuré pour connaître l'état de santé général des lacs et cours d'eau tributaires et évaluer l'impact potentiel des interventions de l'EPTB (travaux, gestion hydraulique...).



EAU HÉ CLIMAT

RETOUR SUR LES ATELIERS PARTICIPATIFS ET LA CONFÉRENCE DE CLÔTURE À TONNERRE LE 25 SEPTEMBRE 2018

Le réchauffement climatique global, un enjeu de société.

Pour faire face au changement climatique, il est impératif d'opérer des modifications importantes de nos pratiques. Conscient de l'ampleur du défi à relever, l'EPTB Seine Grands Lacs a signé en 2017 la Stratégie d'adaptation au changement climatique définie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

EN 2018, L'EPTB A PROPOSÉ 5 ATELIERS D'UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À DES ACTEURS DU BASSIN AMONT DE LA SEINE (ÉLUS, INDUSTRIELS, PROFESSIONNELS DE L'EAU, DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS...)

- BIODIVERSITÉ
- INONDATIONS ÉTIAGES
- AGRICULTURE
- FORESTERIE
- PRATIQUES INDUSTRIELLES

APRÈS PRÉSENTATION D'ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC PAR DES EXPERTS...
Les participants ont apporté leurs témoignages, réagi autour de photos et préconisé des solutions locales. Une visite de terrain a ensuite permis d'appréhender de façon tangible les expérimentations de chacun dans les domaines concernés : adaptation des pratiques forestières à la station, agriculture de conservation des sols, économie d'eau dans les processus industriels (groupe Soufflet et Petit Bateau)...



LA VIE DES INSTALLATIONS

RÉTABLISSEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AU DROIT DES BARRAGES AUBE, MARNE ET BLAISE

L'Aube, la Marne et la Blaise sont trois rivières classées par le préfet coordonnateur de bassin au titre de l'article L. 214-17. Le classement en liste 2 implique que la continuité écologique doit y être rétablie.

Dans ce contexte, Seine Grands Lacs mène depuis plusieurs années une réflexion sur la faisabilité de restauration de la continuité piscicole de ses barrages en rivière. Trois marchés de maîtrise d'œuvre ont été publiés en fin d'année. Ils vont permettre au maître d'ouvrage de s'entourer de bureaux d'études spécialisés dans la conception et la réalisation de tels travaux.

Les études, qui prendront en compte l'instruction des dossiers réglementaires, se dérouleront pendant plus d'un an. Les passes à poissons devraient être intégrées sur les 3 sites au plus tard fin d'année 2021, conformément au délai réglementaire établi par les services de la police de l'eau qui court jusqu'au 18 décembre 2022.

LE RENFORCEMENT ET L'ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES DU SERVICE PROGRAMMATION - PROJETS

PROJETS SUR 4 THÉMATIQUES



GÉNIE CIVIL



GÉOTECHNIQUE



VANTELLERIE



VRD

Le Service programmation - projets (SPP), rattaché à la Direction de l'Exploitation, est un service créé en février 2016 qui était constitué, jusqu'en septembre 2018, d'un ingénieur et d'un technicien.

La nécessité de renforcer ce service est née, d'une part, de l'obligation pour l'EPTB de rénover et moderniser son patrimoine vieillissant au regard de la réglementation en matière de sûreté des ouvrages hydrauliques et, d'autre part, de la disparition programmée de la Direction des Grands Travaux (DGT). En effet, afin de remettre à niveau ses ouvrages, l'EPTB Seine Grands Lacs doit mener des travaux de maintenance de grande ampleur pour un investissement de l'ordre de 11 millions d'euros.

Le SPP gèrera également les grandes opérations de maîtrise d'œuvre, tels que le rétablissement des continuités écologiques ou la réhabilitation du parement amont du barrage de la Morge.

Le renforcement de ce service a permis de compléter et d'élargir ses compétences. Il est désormais constitué de deux ingénieurs et de trois techniciens qui rassemblent des connaissances en hydrogéologie, géotechnique, génie civil, bâtiment, voirie, réseaux, mécanique, vantellerie...

LA REVUE DE SÛRETÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES SEINE (INSPECTION DÉCENNALE)

Le barrage de la Morge est rattaché au lac-réservoir Seine. Il s'agit d'un ouvrage en remblai, d'une hauteur maximale de 25 m, qui permet, avec les barrages annexes, la constitution d'une capacité de stockage totale de 219,5 millions de m³. Ces caractéristiques le font relever de la classe A (la plus élevée) au sens de la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

À ce titre, le maître d'ouvrage a l'obligation de réaliser, tous les 10 ans, une « revue de sûreté ». La démarche consiste à dresser un constat du niveau de sûreté de l'ouvrage en intégrant l'ensemble des données de surveillances accumulées pendant la vie de l'ouvrage ainsi que celles obtenues à l'issue d'examens sur les parties habituellement noyées. Des inspections et investigations ont été menées en 2017 et 2018 à la faveur d'un plan d'eau bas sur les parties exondées, et par plongeurs, robot subaquatique ou navire équipé de sonar sur les parties d'ouvrages restées sous l'eau.

L'EPTB a été accompagné dans la réalisation de cette revue de sûreté par le bureau d'études agréé ISL. La réunion de bilan qui s'est tenue le 20 décembre 2018 a permis de présenter à la DREAL Grand Est, chargée du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, les analyses menées dans le cadre de cette démarche.

Robot subaquatique (ou ROV : Remotely Operated underwater Vehicle) utilisé pour l'inspection de la tour de la Morge



La revue de sûreté a permis de démontrer l'état satisfaisant du barrage et de ses ouvrages annexes, et l'action efficace de surveillance, d'exploitation et d'entretien mise en œuvre par l'exploitant. Un programme d'action à court, moyen et long terme a été établi, afin de garantir le maintien du niveau de sûreté de l'ouvrage qui en est à sa 53^e année d'exploitation, la première mise en eau remontant à 1966. Le prochain bilan complet est prévu en 2028.



Tour de restitution de la Morge - partie basse immergée - Extrait de film « 2^e intervention 1'14 »

LE CHANTIER DE LA TRANCHÉE BUTONNÉE DU CANAL D'AMENÉE SEINE

Ces travaux, qui ont concerné la partie amont du canal d'aménée Seine, au niveau de la tranchée butonnée, répondaient à de multiples objectifs :

- ⊕ Restaurer la débitance initiale du canal évaluée à 200 m³/s en supprimant les butons mis en place en 1977 à la suite d'un important orage qui avait partiellement déstabilisé l'ouvrage ;
- ⊕ Redimensionner le réceptacle du ru du Val pour lui permettre d'absorber sans débordement une crue de retour 10 000 ans ;
- ⊕ Capturer et canaliser les arrivées d'eau en rive droite du canal d'aménée Seine ;
- ⊕ Créer un batardeau à l'amont du tunnel pour protéger l'ensemble des ouvrages en aval en cas de crue exceptionnelle de la Seine.

Pour mener cette opération, l'EPTB s'est attaché les services d'un maître d'œuvre, le bureau d'étude ISL.

Ces travaux de grande ampleur se sont déroulés de manière satisfaisante et sans incident majeur, conformément au planning prévisionnel et sans dépassement budgétaire. Ils ont débuté le 1^{er} juillet 2018 et se sont terminés le 31 octobre 2018, pour un montant total de 3,6 millions d'euros.

LES TRAVAUX SE DÉCOMPOSENT EN 4 LOTS

BOUYGUES TP

Réalisation des rainures et du génie civil du dispositif de batardeau, confortement de la tranchée bétonnée, reconstruction de la plateforme de retournement

2 245 371,60 €

EST OUVRAGES / ENGIE

Équipements hydromécaniques et électriques du dispositif de batardeau

609 441,60 €

GUINTOLI - NGE

Construction des descentes d'eau des talwegs A et B

463 995,24 €

EST OUVRAGES / ENGIE

Amélioration de l'ouvrage de captage du ru du Val

229 104 €



Construction du coursier pour l'exutoire du ru du Val

DÉVERSOIR D'EXTRÉMITÉ DU CANAL D'AMENÉE SEINE

En 2018 a été menée à bien la dernière tranche de travaux sur l'ouvrage du déversoir d'extrémité Seine, son objectif étant de désamianter et repeindre la vanne de droite et réhabiliter l'ensemble des surfaces annexes à l'ouvrage.

L'ensemble des travaux s'est déroulé sur quatre années successives de 2015 à 2018. La conception et la réalisation ont été gérées en interne grâce aux équipes du service programmation-projets et du service travaux de Seine Grands Lacs.

Les objectifs globaux de ce programme étaient les suivants :

- ⊕ Désamiantage et remise en peinture des vannes ;
- ⊕ Réhabilitation des rails de guidage (reconstruction des rails des vannes droite et centre) ;
- ⊕ Réhabilitation de l'ensemble des organes de manœuvres ;
- ⊕ Réhabilitation du musoir ;
- ⊕ Ragréage et imperméabilisation du génie civil de l'ouvrage ;
- ⊕ Rénovation des surfaces annexes et des garde-corps.



LE MONTANT TOTAL DES TRAVAUX S'ÉLÈVE À **2,6 M €** POUR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS

EXTRACTION DES SÉDIMENTS ACCUMULÉS EN CRUE DEVANT LES PRISES D'EAU

Les crues de janvier 2018 ont généré un apport important de sédiments à l'amont des ouvrages de prise d'eau. Sur la prise d'eau de Jessains (lac-réservoir Aube) et sur celle de Courtenot (lac-réservoir Seine), les sédiments générés lors des crues de janvier 2018 se sont ajoutés aux sédiments accumulés ces dernières années. Sur la prise d'eau de Louvemont (rivière Blaise – lac-réservoir Marne), une opération de curage des sédiments est réalisée chaque année en régie, de sorte que les sédiments accumulés correspondaient donc à la seule saison d'exploitation 2017/2018.

Afin de maintenir la pleine fonctionnalité des installations hydrauliques, des demandes d'autorisation de travaux en urgence ont été déposées auprès de la Direction départementale des territoires de l'Aube. Pour la prise d'eau Blaise à Louvemont, une autorisation pluriannuelle est demandée auprès de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne. Aujourd'hui, Seine Grands Lacs agit annuellement et au cas par cas pour obtenir ces autorisations.

Demain, les plans de gestion des sédiments permettront d'obtenir des autorisations pluriannuelles de curage, ce qui simplifiera la gestion des dossiers en amont des travaux.

Les conditions hydrologiques et météorologiques des mois de septembre et octobre ont été particulièrement favorables à la réalisation de ces travaux. En effet, les débits très bas en rivière ont permis l'accès des engins et l'extraction d'un maximum de sédiments.

CURAGE DE LA PRISE D'EAU AUBE



Prise d'eau de Jessains le 31/08/2018 – Passage à gué réalisé (à droite de l'image), début de l'extraction des sédiments

Le curage de la prise d'eau Aube a été réalisé du 28 août au 19 septembre. Afin d'accéder à la zone de sédiments à extraire, un passage à gué constitué d'enrochements a été réalisé dans le lit de la rivière Aube. Ce passage a bien sûr été retiré à l'issue de l'opération.



Prise d'eau de Jessains le 5/09/2018 – Curage en cours

Les sédiments ont été déposés en rive gauche du canal d'aménée Aube, à quelques centaines de mètres de la zone de travail. En tout, 4 180 m³ ont été extraits, ce qui a nécessité 418 allers-retours de bennes entre la berge et la zone de stockage des sédiments. Ces travaux ont été réalisés par le titulaire du marché à commande d'entretien, l'entreprise ROUSSEY, pour un montant de 111 219,19 €.

CURAGE DE LA PRISE D'EAU SEINE



Avant travaux – Prise d'eau Seine

La drôme permettant de retenir les embâcles était soulevée par les sédiments tellement leur quantité était importante. Le curage de la prise d'eau Seine a été réalisé du 29 septembre au 16 octobre 2018. L'extraction des sédiments a pu être réalisée grâce à une pelle à grand bras (portée de 19 m), une pelle à chenille, des tracteurs et des camions à benne. Les sédiments ont été transportés jusqu'à un dépôt situé en rive gauche de la prise d'eau à Courtenot. 4 060 m³ de sédiments ont été extraits, ce qui a représenté 406 allers-retours de camions bennes entre la zone d'extraction et le site de stockage.



Prise d'eau de Courtenot le 24/09/2018 – Travaux d'extraction en cours

Ces travaux ont été réalisés par le titulaire du marché à commande d'entretien, l'entreprise ROUSSEY, pour un montant de 140 749,98 € TTC.

CURAGE DE LA PRISE D'EAU BLAISE



Prise d'eau de Louvemont le 19/04/2018 – Avant travaux

Sur la prise d'eau Blaise, des opérations de curage ont lieu chaque année en régie. En 2018, elles ont été réalisées entre le 30 juillet et le 29 septembre. Les matériaux ont été extraits de l'amont de la prise d'eau à l'aide des deux pelles disponibles sur le lac-réservoir Marne équipées de godets de curage et de deux tracteurs, dont l'un à benne. Environ 1 200 m³ de sédiments ont été extraits.



Chantier en cours de réalisation le 24/08/2018

05

AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

PAPI MARNE VALLAGE ET PERTHOIS

COMITÉ DE PILOTAGE DE CLÔTURE LE 13 NOVEMBRE ET APPROBATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE À LA LABELLISATION EN CS DU 13 DÉCEMBRE

Le 13 novembre, après la période de consultation du public organisée durant l'été, s'est tenu, à Saint-Dizier (52), le comité de pilotage de validation du dossier de candidature à la labellisation.

Le programme d'actions validé comprend :

- **28 actions** pour un budget global prévisionnel de 1,67 million d'euros ;
- **5 maîtres d'ouvrages** : la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise ; le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents ; la DDT et Préfecture de Haute-Marne ; la DDT et Préfecture de la Meuse ; et l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- **Une mobilisation** conséquente des partenaires financiers à hauteur de 1,11 million d'euros (66 %).

Sur la base de cette validation, les membres du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs ont délibéré favorablement le 13 décembre. En conséquence, le dossier de candidature à la labellisation a été transmis auprès de la préfecture pilote de la Haute-Marne ainsi qu'au service instructeur, DREAL Grand Est. Le dossier sera ensuite présenté pour labellisation devant le Comité Technique du Plan Seine, prévu le 23 mai 2019.

PAPI TROYES ET SEINE SUPÉRIEURE

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DU 12 NOVEMBRE 2018

Le 12 novembre 2018 s'est tenue, à Troyes (10), la conférence des parties prenantes du PAPI complet de Troyes et de la Seine supérieure. Présidée par François BAROIN, président de Troyes-Champagne-Métropole, Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube et Frédéric MOLOSSI, président de l'EPTB Seine Grands Lacs, cette réunion avait pour objectif de permettre aux différents maîtres d'ouvrages d'exposer leurs ambitions en matière de gestion des inondations pour les années à venir auprès des élus, techniciens et différents acteurs du bassin hydrographique de la Seine supérieure.

S'appuyant sur les dispositions de la stratégie locale du TRI de l'agglomération troyenne et des enseignements des études du PAPI d'intention de la Seine troyenne, la conférence des parties prenantes a permis :

- de présenter les enseignements des études du PAPI d'intention de la Seine troyenne (2015-2018) ;
- de présenter les orientations et le calendrier de validation du programme d'actions complet.

INAUGURATION DE NOUVEAUX BUREAUX À TROYES

L'EPTB a inauguré en novembre 2018, en présence de M. François BAROIN, maire de Troyes, et de M. François SAUVADET, président du Comité de bassin Seine-Normandie, les bureaux acquis à Troyes. Implantés au milieu du bassin versant, ils témoignent de la volonté de l'Établissement de s'inscrire dans une démarche d'ouverture à l'ensemble des collectivités du bassin. Ces nouveaux locaux accueillent notamment l'équipe dédiée à l'appui aux territoires autour des thématiques du portage et de l'animation de PAPI, de la préservation des milieux humides et de la mise en œuvre de la GeMAPI et du décret digues.

PAPI DU BASSIN DU LOING

RETOUR SUR LES ATELIERS PARTICIPATIFS DE MAI JUIN ET LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DU 14 DÉCEMBRE

Suite aux inondations exceptionnelles sur le bassin du Loing en mai-juin 2016, le préfet coordonnateur de bassin a sollicité cette année Seine Grands Lacs pour porter le PAPI d'intention du bassin du Loing, en attendant la création du futur EPAGE en 2019.

En juin dernier, en collaboration avec le Syndicat de la vallée du Loing (SIVLO), l'EPTB a organisé des ateliers participatifs à Montargis et Nemours. Ces deux réunions, qui ont réuni une centaine de personnes dont la moitié d'élus, avaient pour objectifs de :

- débiter le travail de montage du PAPI en associant l'ensemble des parties prenantes dès le début de la démarche ;
- partager les éléments de connaissance actuels des crues et des inondations du bassin ;

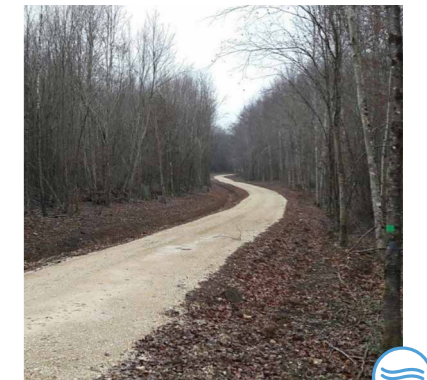
- développer une dynamique territoriale autour de la gestion des inondations ;
- débattre des actions pertinentes qui pourraient être inscrites dans le projet de PAPI d'intention ;
- commencer à co-élaborer le dossier de labellisation avec les acteurs locaux.

Le 14 décembre, à l'occasion d'une réunion de restitution, les principaux enseignements de ces ateliers ont été présentés aux 80 participants et des premières actions se sont dégagées. Elles seront inscrites dans le PAPI d'intention et concernent essentiellement les axes 1 « amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque », 2 « prévision des crues » et 3 « amélioration de la gestion de crise » des PAPI.

LA GESTION DES MASSIFS FORESTIERS DE SEINE GRANDS LACS

Afin d'augmenter les capacités de mobilisation de la ressource en bois tout en limitant l'impact environnemental, Seine Grands Lacs a investi en 2018 dans l'amélioration de la desserte de la forêt de Bois Valours située sur la commune d'Estissac (département de l'Aube) et limitrophe de la forêt communale qui était également mal desservie.

L'Office national des forêts, gestionnaire des deux forêts, a proposé une solution de desserte conciliant les intérêts respectifs des propriétaires qui se sont entendus pour réaliser une opération unique sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Estissac. A ainsi été réalisée une route empierrée de 4 km, traitée pour partie en réfection de chemins existants et pour l'autre en création. Trois places de dépôt-retournement ont également été réalisées.



Nouvelle route forestière desservant Bois Valours et la forêt communale d'Estissac

COÛT TOTAL DES TRAVAUX
184 994,87 € TTC

MAÎTRISE D'ŒUVRE ASSURÉE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
23 400 € TTC

PARTICIPATION DE L'EUROPE ET DE LA RÉGION GRAND-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2014/2020
44 011,76 €

PARTICIPATION SEINE GRANDS LACS
87 111,08 € TTC

PARTICIPATION COMMUNE D'ESTISSAC
77 272,02 € TTC

06

SEINE GRANDS LACS EN 2018

LA RÉALISATION DU BUDGET

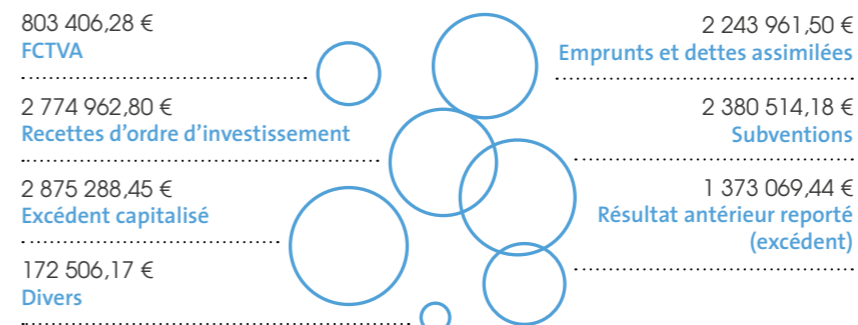
Des dépenses globales à hauteur de 31,9 M€ en 2018.

Plus de 40 % des dépenses d'équipement ont été orientés en 2018 sur le lac Seine (lac d'Orient), notamment en raison des travaux d'envergure réalisés sur la tranchée bétonnée (plus de 3 M€).

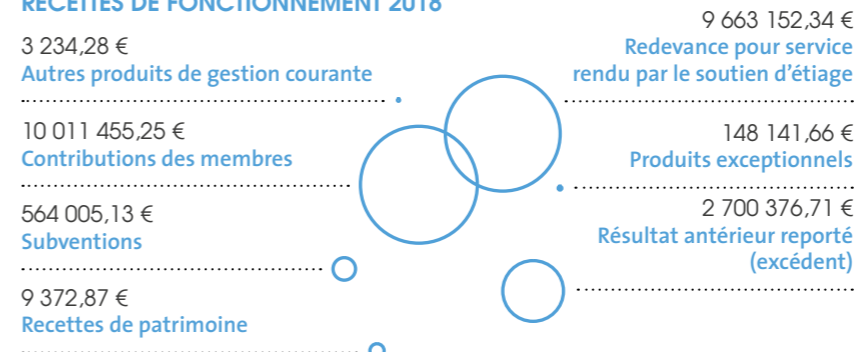
Les deux principales sources de financement de l'EPTB restent les contributions départementales de ses quatre membres historiques, qui sont toutefois en baisse par rapport à 2017 (-3 %), ainsi que la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage.

Celle-ci a fait l'objet d'une réflexion approfondie en concertation avec les redevables dans le cadre d'un groupe de travail. En effet, à la suite des recommandations de la Chambre régionale des comptes en 2017, et après 5 ans de mise en œuvre, il était nécessaire de réaliser un bilan. Ainsi, plusieurs évolutions ont été actées pour garantir plus de transparence et une lisibilité accrue du dispositif. En outre, la redevance couvrira désormais l'intégralité du coût du service rendu. Ces nouvelles modalités seront prises en compte à compter de 2019.

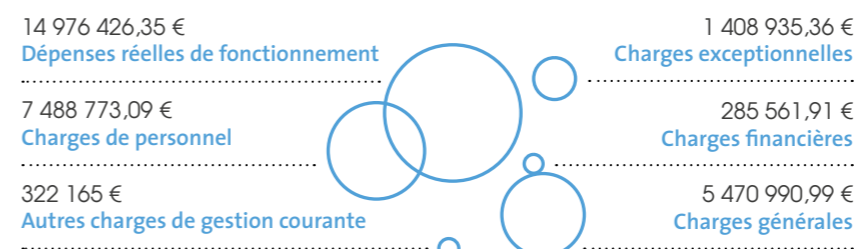
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018



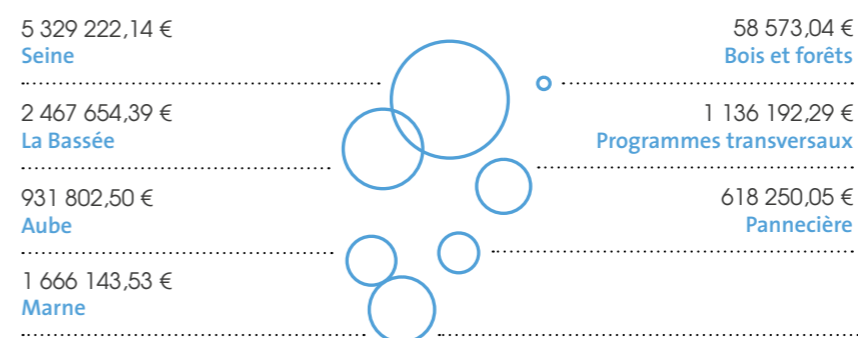
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2018



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2018



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES 141 AGENTS EN DÉCEMBRE 2018

PARIS 41
UTB MARNE 34
UTB SEINE AUBE 54
UTB YONNE 7
TROYES 5

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE EN DÉCEMBRE 2018

CATÉGORIE A 44
CATÉGORIE B 32
CATÉGORIE C 63
EMPLOIS D'AVENIR 1
APPRENTI 1

LES RESSOURCES HUMAINES

LE TÉLÉTRAVAIL

Depuis septembre 2018, l'expérimentation du télétravail est mise en œuvre au sein des services de l'EPTB. Une équipe projet a été mandatée par le directeur général des services pour accompagner les agents et les encadrants et préparer les évolutions des modes de fonctionnement, dans le respect des obligations légales et réglementaires, et de la continuité de service public.

Les activités de conduite d'opération et d'activités de bureau ont été identifiées comme éligibles au télétravail, ce qui touche près de 80 agents sur les 141 que compte l'EPTB.



23 agents volontaires et 10 encadrants ont participé à la phase d'expérimentation. Le télétravail est autorisé 1 jour par semaine en utilisant les moyens techniques sécurisés mis à disposition par l'EPTB.

La mise en place du télétravail améliore les conditions de travail des agents, réduit le risque routier, permet de gagner en temps, en efficacité et en concentration, et facilite la conciliation de la vie personnelle et professionnelle.

Au terme de l'expérimentation, le comité syndical sera sollicité pour délibérer sur la mise en œuvre du télétravail à l'EPTB.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE EN DÉCEMBRE 2018

PERSONNEL ADMINISTRATIF 29
PERSONNEL TECHNIQUE 112

MOUVEMENTS 2018

AGENTS RECRUTÉS 19
DÉPARTS EN RETRAITE 4
MUTATIONS EXTERNES 3
FINS DE CONTRAT 4

